



Information de presse ★ Press release ★ Pressemitteilung

PR-04.10.2005-fr

LA CESI EST RECONNUE COMME PARTENAIRE SOCIAL EUROPEEN

Au cours de la réunion du Bureau exécutif de la CESI, le 4 octobre 2005, le Secrétaire général de la CESI, Helmut Müllers, a annoncé que la CESI avait obtenu, de la part de la Commission européenne, le statut de partenaire social européen, conformément à l'article 138 du Traité CE.

M. Müllers a qualifié cette étape de percée politique pour la CESI: « Depuis sa création, la CESI a lutté pour sa reconnaissance et pour la réalisation du pluralisme syndical à l'échelle européenne. Aujourd'hui, nous avons atteint notre objectif. »

Il ajoute par ailleurs que « la CESI est placée sur pied d'égalité avec les autres organisations syndicales européennes et qu'elle sera consultée avant chaque initiative de la Commission relative à la politique sociale. De plus, nous entendons être à la hauteur de la responsabilité qui nous incombe. »

La CESI a obtenu le statut de partenaire social en raison de sa représentativité dans le secteur de l'administration publique centrale. Pour le Secrétaire général, il s'agit maintenant de continuer à développer le dialogue social dans ce secteur. Il remarque que « l'accord de coopération, signé en février dernier avec la FSESP, visant à instaurer une délégation syndicale conjointe a été une étape importante. Le patronat doit maintenant également se doter d'une structure européenne adéquate pour que nous puissions parvenir à des accords sur les conditions de travail et les 'normes' pour les agents publics dans le cadre d'un dialogue social formel. »

Questions et contact: Jürgen Noack, Tél: +32(0)2 282 18 76, Email: noack@cesi.org

DOC/CESI-281/2005